

Procès-verbal de la réunion
du COSP de l'INSPE de l'académie de Bordeaux
Mercredi 22 janvier 2020
Site INSPE de Gironde/Bordeaux-Caudéran

Représentants Université de Bordeaux-INSPE

Présents

Franck JAMES - PE SVT

Martine JAUBERT – PU Lettres

Vincent LIQUETE – PU Sciences de l'Information et de la Communication

Julie PICARD - MCF Géographie

Excusés/absents

Florence DELAUAUD - PRAG SVT (Pouvoir à M. JAMES)

Christophe ROINE – Directeur de la MAPI (Université de Bordeaux)

Membres des universités partenaires

Université Bordeaux Montaigne

Présents

Florence PELLEGRINI – MCF Lettres

Eric SARRAUTE – PRAG Géographie

Excusée/absente

Béatrice LAURENT – PU Anglais

Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Présent

Roland SUBILEAU – PRCE Physique-Chimie

Excusés/absents

Frédéric BIDOUZE – MCF Histoire

Fabienne GASPARI – MCF Anglais (Pouvoir à M. SUBILEAU)

Personnalités extérieures désignées par le recteur

Présents

Bruno FORESTIER – Doyen des IA-IPR

Catherine MAZURIE – Représentante ICEM (CAPE)

Pierre KESSAS – Doyen des IEN 1^{er} degré

Excusés/absents

Stéphanie ANFRAY – Représentante des parents d'élèves FCPE

Julie KHIARI – Proviseur du lycée professionnel Flora Tristan - Camblanes-et-Meynac

Pierre POTTEZ – Doyen des IEN-ET-EG (Pouvoir à M. FORESTIER)

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'Institut

Présents

Thomas ALBARRAN – Représentant du CAPE

Marlène GACHET – PRCE Documentation

Mathilde LEMAITRE – Enseignante 1^{er} degré (Représentante organisation syndicale)

Excusés/absents

Hugo LASSALLE – Enseignant 2nd degré (Représentant organisation syndicale)

Anne CREQUIS – Directrice Générale – IRTS Nouvelle-Aquitaine

Pierre LEROY-LANSARD – Enseignant néo-titulaire du 1^{er} degré

Membres permanents aux travaux du COSP

Présent :

Laurent VERNHET (directeur adjoint es-qualité représentant de l'UPPA).

Membres invités

Présents :

Sophie CARRERE (formatrice CPE), Bénédicte COURTY, Eric DUGAS, Delphine FLAUD, Pascal GRASSETIE, Tiphaine SALES.

ORDRE DU JOUR :

- Informations générales
- Approbation du procès-verbal de la réunion du COSP du 16 octobre 2019

Formation

- Point d'information sur les capacités d'accueil votées en conseil d'Institut le 7 janvier 2020 - Rentrée 2020
- Point sur la réforme et le travail engagé par mention

Recherche

- Examen des demandes de soutien dans le cadre de l'appel à projets 2020

Questions diverses.

Début de la séance : 10 heures

Vincent LIQUETE ouvre la séance en informant les membres du COSP de la permutation de deux points à l'ordre du jour et propose donc d'aborder, à l'issue de l'approbation du PV de la réunion du 16 octobre, le point relatif à l'examen des demandes de soutien dans le cadre de l'appel à projets 2020.

Informations générales

Vincent LIQUETE nous informe de la rédaction d'un courrier co-signé par le Président de la Commission Formation de la CPU et la Présidente du Réseau des INSPÉ proposant « *un aménagement a minima et dans le respect de l'autonomie des universités des maquettes de M1 pour septembre 2020 et une restructuration profonde des maquettes de M1 et de M2 pour septembre 2021* ».

Pascal GRASSETIE, au vu des informations connues à ce jour, indique quelques éléments de réponse du Ministère :

- déploiement des maquettes de M1 et de M2 à la rentrée 2021,

- augmentation du nombre de praticiens dès la rentrée 2020 (1/3 des intervenants dans les formations) ;
- maintien d'un concours « ancienne formule » en 2021 ouvert aux M1.

Il précise qu'il n'y a pour l'instant aucun écrit confirmant ces informations.

Florence PELLEGRINI indique qu'une motion sera votée en conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne vendredi 24 janvier dans laquelle sera précisée la décision de l'Université de ne pas mettre en œuvre la nouvelle réforme à la rentrée 2020.

Vincent LIQUETE rappelle que l'INSPÉ est actuellement géré par un administrateur provisoire en la personne de Dean LEWIS.

Les candidats au poste de directeur de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux seront auditionnés par un comité composé de 9 membres le vendredi 7 février après-midi. A l'issue de ces auditions, un avis sur chacun des candidats sera émis et adressé au Ministre qui sera chargé de la nomination du nouveau directeur de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux.

Approbation du procès-verbal de la réunion du COSP du 16 octobre 2019

Le président soumet au vote le procès-verbal de la réunion du COSP du 16 octobre 2019.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RECHERCHE

Examen des demandes de soutien dans le cadre de l'appel à projets 2020

Eric DUGAS indique qu'un travail a été engagé avec l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'Université de Bordeaux/INSPÉ. 10 laboratoires étaient représentés.

Ce travail avait pour objectif de rechercher des thématiques qui correspondent à l'ancrage de nos problématiques à l'INSPÉ et qui restent inscrites dans le territoire.

Ce travail très collaboratif a permis l'émergence de 3 thèmes :

- environnements, territoires et espaces éducatifs ;
- cultures, enseignements et apprentissages (mots-clés : diversité, curriculum, pédagogie et didactique, savoirs et pratiques,...) ;
- interaction, coopération et citoyenneté (valeurs, éthique, socialisation, altérités, discriminations,...).

C'est autour de ces trois thématiques validées que s'articule la dynamique de la recherche à l'INSPÉ afin de se fondre dans la stratégie scientifique du contexte local et de faire apparaître des appels à projets pour valoriser la recherche à l'INSPÉ.

4 grands volets :

- Volet « Rayonnement » (événements scientifiques, valorisation et dissémination des résultats de la recherche par la publication,...) ;
- Volet « Projets collaboratifs pluriannuels » : l'objectif est d'impulser et d'accompagner de nouveaux projets pluriannuels innovants qui tendent vers l'interdisciplinarité. Ces projets seront développés sur 3 années. Cela suppose l'implication d'au moins deux laboratoires, une

inscription sur plusieurs disciplines et une montée en puissance dans le cadre des recherches. Ce n'est qu'à partir de la deuxième année qu'un travail de recherche de co-financements devra être engagé. Ce sont des projets avec deux polarités importantes : nouveauté/innovation et interdisciplinarité. Ces projets s'inscrivent dans un cadrage INSPÉ ;

- Volet « Articulation Formation/Recherche - CARDIE/INSPÉ ».
Eric DUGAS indique qu'une réunion d'information sur les projets CARDIE/INSPÉ est prévue cet après-midi sur le site INSPÉ de Mérignac notamment sur l'accompagnement par la recherche de projets CARDIE (recherches de terrain, recherches appliquées et non de type fondamental). Cet appel à projets annuel est lancé conjointement par le service Formation continue de l'INSPÉ et le Rectorat (Bruno MOMBELLI) ;
- Un volet « co-financement » pour participation à des manifestations de type scientifique (communications dans des colloques et de préférence dans le cadre de colloques internationaux qui ont un bon rayonnement).

Eric DUGAS rappelle que des contraintes budgétaires (baisse du budget alloué à la Recherche) nous conduisent à diminuer la participation financière de l'INSPÉ notamment dans le cadre du financement de manifestations scientifiques (300 euros au lieu de 500 euros). Compte tenu du nombre d'enseignants-chercheurs (n = 60), donc supérieur au budget dédié, il réaffirme la nécessité d'obtenir un financement ou un co-financement avec les laboratoires de rattachement.

Eric DUGAS propose d'examiner les différentes demandes de soutien dans le cadre de l'appel à projets (Vague 1)

Dans le cadre des projets pluriannuels, il précise que les appels à projets sont réservés aux enseignants-chercheurs de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux. 6 projets ont été reçus pour cette 1^{ère} année. Un projet a été abandonné par les porteurs et deux projets ont été déposés en parallèle à la Région. Il a été rappelé aux porteurs de ces deux projets de faire un choix entre un projet innovant de l'INSPÉ et un appel à projets Région. Au final, 3 restent en lice pour être envoyés en expertise.

Dans le cadre de l'évaluation de ces projets, un volant d'experts a été identifié (MCF HDR ou PU).

Eric DUGAS indique que la répartition des expertises a été confiée à Claudia BOURSIER et à Tiphaine SALES.

Une grille d'évaluation a été construite. Elle comprend 5 grands volets composés d'items faisant l'objet d'une appréciation sous la forme de cases à cocher (A - B - C) et d'une partie « Appréciation générale » identifiant les points forts et les points faibles du projet.

Les 5 grands volets sont les suivants :

- interdisciplinarité,
- identité INSPÉ,
- intérêt scientifique,
- capacité à la pérennisation,
- cohérence administrative et budgétaire + consignes aux porteurs.

Concernant l'évaluation des 5 grands volets, un nombre de points sera attribué aux différentes cases à savoir 5 points pour la case A, 3 pour la case B et 1 pour la case C.

Examen des différentes demandes de soutien financier

3 projets pluriannuels

- 1) **Titre du projet : Explorer les sciences et l'histoire des arts par la bande dessinée : perspectives didactiques et épistémologiques**
Nom du coordonnateur : Philippe BARYGA
Montant du soutien demandé : 3 000 euros
Proposition du comité Recherche : 2 000 euros

- 2) **Titre du projet : Ouverture des Données pour l'Éducation, la Formation et l'Innovation (ODEFI)**
Nom des coordonnateurs : Camille CAPELLE et Vincent LIQUETE
Montant du soutien demandé : 2 992 euros
Proposition du comité Recherche : 2 000 euros

- 3) **Titre du projet : Formation et Développement Professionnel des Enseignants dans les domaines de l'Inclusion Scolaire et de l'Éducation à la Citoyenneté. Etude comparée dans 5 pays européens**
Nom du coordonnateur : Régis MALET
Montant du soutien demandé : 3 000 euros
Proposition du comité Recherche : 2 000 euros

Au regard des grilles d'évaluation, le projet n° 2 a obtenu un nombre de points supérieur aux deux autres projets.

La proposition émise par le comité Recherche est une répartition de la somme de 6 000 euros aux trois projets (somme allouée par an et sur 3 ans pour les projets pluriannuels interdisciplinaires), soit 2 000 euros pour chaque projet.

D'un point de vue quantitatif, au regard du nombre de points obtenus dans le cadre de l'évaluation, on pourrait aussi envisager une autre répartition avec un soutien financier différent pour chaque projet, sachant qu'une évaluation qualitative a parallèlement été demandée (points forts et faibles du projet), ce qui permet de pondérer et/ou granuler les scores obtenus.

Vincent LIQUETE attire notre attention sur cette nouvelle méthode/démarche. A travers l'élaboration de cette évaluation par points, on voit un étirement à travers les 3 projets et on risque à terme d'arriver à une forme de discrimination scientifique au regard d'experts extérieurs.

Il souhaite nous faire part de sa position et rappelle que cette dernière est délicate dans la mesure où il est associé à l'un des 3 projets.

Il pense qu'on peut difficilement solliciter des collègues externes à notre institut et à notre université dans le cadre de l'expertise des projets pour prendre la décision d'attribuer la même somme aux différents porteurs de projet. Le co-financement d'un laboratoire ou la contribution de notre institut devrait être étudié au regard du rang de classement des projets dans le cadre de leur expertise.

Au regard des contraintes qui sont les nôtres, il faudrait progressivement instiller l'idée que l'on appartient à des équipes et à des laboratoires et rappelle que le co-financement ne doit pas forcément être à hauteur de 50% / 50%.

Eric DUGAS tient à rappeler que dans le cadre de l'évaluation de ces 3 projets, il a fait appel à des experts extérieurs qui avaient tous un lien avec l'objet des recherches et précise qu'il n'a pas effectué la répartition des experts sur les différents projets.

Dans le cadre de l'évaluation et au regard du nombre de projets déposés, il est tout à fait conscient de la nécessité dans les années à venir de mettre en place un classement.

Eric DUGAS tient à remercier les experts pour l'effort qu'ils ont réalisé et la pertinence de leur expertise.

Roland SUBILEAU attire notre attention sur le fait que les experts ont accepté de procéder à l'évaluation de ces projets bénévolement mais craint que cela ne puisse perdurer des années.

Franck JAMES souhaite savoir si les porteurs de projet ont connaissance en amont des critères d'évaluation.

Eric DUGAS indique que pour cette première année il a été demandé aux porteurs de projet de compléter un dossier mais précise qu'ils n'ont pas été destinataires de la grille d'évaluation. En revanche, ils ont respecté les normes et les dimensions exigées et mentionnées dans le dossier.

Vincent LIQUETE souligne le fait que la pondération et le poids des critères pourraient varier annuellement ou sur un cycle de 2 ou 3 années et peut-être pourrait-on à un moment donné privilégier le caractère pluridisciplinaire ou interdisciplinaire au détriment de la dimension comparative internationale ou inversement.

Eric DUGAS confirme les propos de Vincent LIQUETE et souligne la possibilité et la nécessité notamment au travers des travaux du comité Recherche et du COSP de procéder à des améliorations ou à des transformations. L'objectif est de pouvoir accompagner ces 3 projets et de faire en sorte qu'ils puissent obtenir en deuxième année des co-financements de types ANR, Région,...

Vincent LIQUETE soumet au vote les demandes de soutien financier à hauteur de 2 000,00 euros par projet :

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

Vincent LIQUETE précise qu'il n'a pas participé au vote dans la mesure où il est co-porteur d'un des 3 projets.

Avis favorable pour un soutien financier à hauteur de 2 000 euros par projet

2 projets Région

1) Titre du projet : Téléduc – Téléprésence en éducation

Nom du coordonnateur : Clément DUSSARPS

Montant du soutien demandé : 500 euros

Proposition du comité Recherche : 800 euros

2) Titre du projet : Innovations pédagogiques et patrimoines éducatifs du XXIème siècle

Nom de la coordonnatrice : Marguerite FIGEAC

Montant du soutien demandé : 500 euros

Proposition du comité Recherche : 800 euros

Tiphaine SALES indique que le projet porté par Clément DUSSARPS n'a finalement pas été déposé à la Région. Il sera remplacé par un projet porté par Anne LEHMANS dont vous trouverez ci-dessous les informations :

Titre du projet : TELEMAC : Téléprésence en milieu d'apprentissage et accompagnement

Nom de la coordonnatrice : Anne LEHMANS

Montant du soutien demandé : 800 euros

Proposition du comité Recherche : 800 euros

Eric DUGAS indique que les projets de Clément DUSSARPS et d'Anne LEHMANS ont des contenus et une cohérence identiques. Seuls le titre du projet et le nom du porteur changent. Par conséquent, il est proposé aux membres du COSP de valider le fait que le projet porté par Anne LEHMANS et déposé à la Région remplacerait celui porté par Clément DUSSARPS avec un avis favorable pour un soutien financier à hauteur de 800 euros.

Il est rappelé que seuls deux projets Région ont été déposés. De ce fait, il a été décidé, au regard du budget dédié, d'augmenter le soutien financier à hauteur de 800 euros (au lieu de 500 euros)

Vincent LIQUETE souligne que la Région assure le financement des projets Région à hauteur de 80 % ce qui réduit à 20 % le montant du soutien financier sollicité par les porteurs de projet. Cela explique le micro-financement demandé à l'INSPÉ par Marguerite FIGEAC (500 euros) pour un projet dont le budget prévisionnel s'élève à 26 900 euros.

Il attire notre attention sur le fait qu'il est important que l'Institut soit associé à cette politique académique et régionale et rappelle que la présence de plusieurs co-financeurs sur un projet renforce l'importance et la reconnaissance de la recherche sur le territoire.

Martine JAUBERT souhaite savoir si le projet Région porté par Anne LEHMANS a été déposé dans les délais et a fait l'objet d'une validation par le comité Recherche.

Eric DUGAS indique que les deux projets Région portés l'un par Clément DUSSARPS et l'autre par Anne LEHMANS ont respecté le délai de dépôt mais précise que seul le projet de Clément DUSSARPS a été présenté au comité Recherche avec une demande de soutien financier à hauteur de 800 euros.

Il précise que le comité Recherche a été informé du fait que le projet Région porté par Clément DUSSARPS n'aurait pas été déposé et serait remplacé par le projet porté par Anne LEHMANS avec un soutien financier demandé à hauteur de 800 euros. Aucun avis défavorable n'a été formulé par les membres du comité Recherche.

Vincent LIQUETE soumet au vote la demande de soutien financier à hauteur de 800 euros pour le projet Région porté par Anne LEHMANS et souligne qu'il ne participera pas au vote dans la mesure où il dirige l'équipe de chercheurs cités :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 3

Avis favorable pour un soutien financier de 800 euros pour le projet porté par A. LEHMANS

Vincent LIQUETE soumet au vote la demande de soutien financier à hauteur de 800 euros pour le projet porté par Marguerite FIGEAC :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Avis favorable pour un soutien financier de 800 euros pour le projet porté par M. FIGEAC

7 projets liés aux évènements scientifiques

- 1) Titre du projet : Les réformes des régimes financiers de l'éducation : enjeux et effets. France et pays nordiques (XIX^{ème}-XXI^{ème} siècles) – Journée d'études - Octobre 2020
Nom de la coordonnatrice : Clémence CARDON-QUINT
Montant du soutien demandé : 500 euros
Proposition du comité Recherche : 500 euros
- 2) Titre du projet : Eduquer au paysage linguistique – Journée d'études – Septembre 2020
Nom de la coordonnatrice : Marie-Anne CHATEAUREYNAUD
Montant du soutien demandé : 500 euros
Proposition du comité Recherche : dossier à représenter dans le cadre de l'AAP2
- 3) Titre du projet : Enseigner le français langue de scolarisation en situation d'inclusion - Journée d'études - Juin 2020 (2 jours)
Nom de la coordonnatrice : Bernadette KERVYN
Montant du soutien demandé : 750 euros
Proposition du comité Recherche : 500 euros (cette journée d'études organisée sur deux jours ne justifie pas le dépassement du forfait prévu)
- 4) Titre du projet : Médiations des mondes connectés : accompagner les jeunes dans leurs pratiques numériques face aux phénomènes de violence - Journée d'études - Mai/Juin 2020
Nom de la coordonnatrice : Anne LEHMANS
Montant du soutien demandé : 500 euros
Proposition du comité Recherche : 500 euros
- 5) Titre du projet : Quelles adaptations des parcours de formation aux nouveaux étudiants en sciences - Colloque - 1^{er} juillet 2020 - Bordeaux
Nom de la coordonnatrice : Estelle BLANQUET
Montant du soutien demandé : 1 000 euros
Proposition du comité Recherche : sous réserve du format de l'évènement lié à l'ouverture d'un appel à communication (pour un colloque : soutien à hauteur de 1 000 euros ; pour une journée d'études : soutien à hauteur de 500 euros)
- 6) Titre du projet : Fictions morales à la fin du XVIII^{ème} siècle : traduction, diffusion, réception à l'échelle européenne - Colloque du 6 au 8 mai 2020 – Université de Namur
Nom de la coordonnatrice : Magali FOURGNAUD
Montant du soutien demandé : 500 euros
Proposition du comité Recherche : 500 euros

- 7) **Titre du projet : PERSEVERONS - Colloque final du projet « PERSEVERONS »**
26 et 27 juin 2020 - Bordeaux
Nom de la coordonnatrice : Anne LEHMANS
Montant du soutien demandé : 1 000 euros
Proposition du comité Recherche : 1 000 euros

Tiphaine SALES indique que 3 avis réservés ont été émis par le comité Recherche :

- 1) un avis réservé pour le projet porté par Marie-Anne CHATEAUREYNAUD en raison d'une argumentation non développée et d'un public visé pas clairement défini. Dans le cadre d'un deuxième appel à projets dédié précisément aux manifestations scientifiques (colloques et journées d'études), le projet de Marie-Anne CHATEAUREYNAUD pourra être représenté au regard d'une meilleure argumentation ;
- 2) un avis réservé pour le colloque organisé par Estelle BLANQUET en juillet 2020. Le comité Recherche s'est interrogé sur le format de l'évènement (colloque ou journée d'études ?).

Martine JAUBERT voudrait avoir des informations plus précises sur le colloque organisé par Estelle BLANQUET le 1^{er} juillet 2020 et s'interroge vraiment sur le format de cette manifestation (colloque ou journée d'études ?) dans la mesure où l'organisation d'un colloque nécessite un temps d'anticipation beaucoup plus important. En termes de délais, il lui paraît totalement impossible d'organiser un colloque pour le 1^{er} juillet. En revanche, l'organisation d'une journée d'études est tout à fait possible d'ici le 1^{er} juillet.

Eric DUGAS propose d'émettre un avis réservé sur le soutien financier demandé par Estelle BLANQUET (1 000 euros) dans l'attente d'informations complémentaires notamment tous les éléments requis pour un colloque (appel à communication ?). A défaut, le montant du soutien financier accordé serait celui attribué pour l'organisation d'une journée d'études à savoir 500 euros.

Franck JAMES s'interroge sur l'obligation d'implication d'un ou deux laboratoires dans le cadre de l'organisation d'un colloque.

Eric DUGAS indique que cette obligation est uniquement requise dans le cadre des projets pluridisciplinaires, l'objectif étant de pouvoir créer du lien.

- 3) un avis réservé pour le colloque « PERSEVERONS » prévu en juin 2020

Tiphaine SALES rappelle que ce projet est géré au niveau du service Recherche. Dans le cadre de la mise en place de ce colloque qui pourrait être organisé au sein de la RoboCup en juin 2020, des discussions et des négociations sont en cours. Le budget prévisionnel estimé s'élève à 12 950 euros. En conclusion, un avis favorable a été émis avec une réserve sur le co-financement demandé (1 000 euros) au regard des besoins réels.

Vincent LIQUETE rappelle que ce colloque devrait être organisé au sein de la RoboCup mais précise que la RoboCup est gérée par des sociétés privées. Le droit d'entrée est gratuit mais les frais liés à la logistique (location de tables, cloisons mobiles,...) sont très importants.

Martine JAUBERT attire notre attention sur le fait que les colloques de fin de projet/grandes recherches sont en général déjà budgétisés. Elle ne remet pas en cause le financement mais néanmoins s'interroge sur la budgétisation de ce colloque dont les coûts n'ont peut-être pas été anticipés. Elle souligne qu'une partie du financement de ce colloque devrait être prévue dans le cadre du projet PIA3.

Tiphaine SALES indique que l'opportunité et l'intérêt scientifique de faire partie de la RoboCup sont justifiés car les thématiques se rejoignent et précise que cela pourrait amplifier notre public.

Eric DUGAS confirme l'avis réservé sur le montant du soutien demandé à hauteur de 1 000 euros et précise la possible diminution de ce montant au regard des besoins réels

Vincent LIQUETE soumet au vote la demande de soutien financier pour le colloque « PERSEVERONS » à hauteur de 1 000 euros sous réserve de besoins réels :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 2

Vincent LIQUETE soumet au vote un avis réservé pour les projets portés par Marie-Anne CHATEAUREYNAUD et Estelle BLANQUET et un avis favorable pour les 4 autres projets.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Avis réservé pour les projets 2 et 5 portés par Marie-Anne CHATEAUREYNAUD et Estelle BLANQUET

Avis favorable pour un soutien financier de 1 000 euros pour le projet 7 porté par A. LEHMANS sous réserve des besoins réels

Avis favorable pour les 4 autres projets 1, 3, 4 et 6

3 projets liés à des publications

- 1) **Titre du projet : Lecture d'images et estrangement visuel – Editions du Somnium – Mai 2020**
Nom de la coordonnatrice : Estelle BLANQUET
Montant du soutien demandé : 1 000 euros
Proposition du comité Recherche : 1 000 euros
Avis réservé du comité Recherche car très peu de tirages demandés (170 exemplaires) pour un soutien de l'INSPÉ de plus de 50 % - Doit-on diminuer le montant du soutien financier demandé (1 000 euros) ?

Eric DUGAS précise que dans le cadre des publications, 6 ouvrages sont mis à disposition des usagers dans les CRD des sites INSPÉ et souligne par ce biais notre participation à l'enrichissement culturel, pédagogique et didactique au sein de l'INSPÉ.

Florence PELLEGRINI indique que le coût est lié à l'objet lui-même en raison des nombreuses images.

- 2) **Titre du projet : Quelles références pour les didactiques de l'histoire, de la géographie et de l'éducation à la citoyenneté ? (Publication automne 2020)**
Nom de la coordonnatrice : Sylvie LALAGUE-DULAC
Montant du soutien demandé : 651 euros
Proposition du comité Recherche : 651 euros

3) Titre du projet : L'esclavage en littérature de jeunesse. Enjeux mémoriels et littéraires (Publication octobre 2020)

Nom de la coordonnatrice : Gersende PLISSONNEAU

Montant du soutien demandé : 800 euros

Proposition du comité Recherche : 800 euros

Martine JAUBERT rappelle la règle selon laquelle un co-financement ne peut pas être supérieur à 50 % du budget prévisionnel et précise que dans le cadre des deux autres publications les laboratoires semblent avoir apporté une contribution plus importante.

Vincent LIQUETE propose de fixer un seuil maximal de co-financement dans le cadre des publications.

Tiphaine SALES rappelle que pour les publications la règle d'un soutien financier de l'INSPÉ à hauteur de 50 % maximum ne s'applique pas. Le montant maximum pouvant être alloué est de 1 000 euros.

Vincent LIQUETE indique la nécessité d'engager une réflexion sur une enveloppe maximale quelle que soit la nature du document et le nombre d'exemplaires pour éviter un déséquilibre et respecter un principe d'équité.

Vincent LIQUETE soumet au vote les demandes de soutien financier dans le cadre des publications :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Avis favorable pour les 3 demandes de soutien financier dans le cadre des publications

Martine JAUBERT souhaite avoir des informations sur le projet PIA3 piloté par l'INSPÉ de Poitiers.

Eric DUGAS indique que ce projet n'a pas été retenu.

Vincent LIQUETE suggère que cette information soit transmise aux responsables de laboratoires.

Eric DUGAS nous informe de l'organisation en juin 2020 d'une journée consacrée à la recherche en lien avec les 3 thématiques de l'INSPÉ sur le plan scientifique. Cette journée pourrait être organisée sous la forme de 3 tables rondes animées par des enseignants-chercheurs.

La fin d'après-midi serait consacrée au lancement des perspectives concernant les appels à projets et aux différents volets Recherche

Il serait également souhaitable de penser à publier une revue basée sur l'articulation Formation/Recherche à l'identité de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux avec une possible intervention de professionnels.

FORMATION

Point d'information sur les capacités d'accueil votées en conseil d'Institut le 7 janvier 2020 – Rentrée 2020

Capacités d'accueil pour l'entrée en M1 MEEF :

- Mention 1^{er} degré : 500 étudiants
- Mention 2nd degré : 700 étudiants
- Mention « Encadrement éducatif » : 25 étudiants.

Ces capacités d'accueil ont été votées en conseil d'Institut de l'INSPÉ le 7 janvier dernier, en CFVU le 16 janvier 2020 et seront présentées pour vote aux membres du CA de l'Université de Bordeaux le 23 janvier 2020.

Vincent LIQUETE précise que ces capacités d'accueil n'engagent que la rentrée 2020. Des éléments d'information complémentaires notamment en termes de nombre d'établissements en mesure d'accueillir nos étudiants et du taux de réussite aux concours pourraient nous conduire à modifier nos capacités d'accueil à la rentrée 2021.

Il indique que la question des taux de réussite aux concours a également été abordée en conseil d'Institut et souligne que ces taux sont assez étirés par site pour le 1^{er} degré. Concernant le 2nd degré, on constate des taux moyens globalement plus stables et équilibrés.

Il rappelle quatre éléments à intégrer dans nos réflexions :

- il faut permettre aux étudiants qui souhaitent devenir enseignants d'avoir la chance de pouvoir s'inscrire en Master MEEF ;
- lorsqu'un étudiant s'inscrit en Master MEEF, il faut qu'il ait toutes les chances de valider son Master et d'être lauréat du concours ;
- il faut que notre offre de formation puisse permettre à nos étudiants d'avoir un niveau professionnel de base ;
- il faut prendre en compte la problématique des territoires ; il rappelle qu'au vu des résultats du test de compétences, le dernier tiers des étudiants est souvent contraint de rejoindre un site départemental autre que Pau ou Bordeaux. En conséquence, dans le cas d'une trop forte diminution des capacités d'accueil, le nombre d'étudiants pouvant être potentiellement affectés sur les sites risque de diminuer. Il attire notre attention sur la volonté de l'INSPÉ de maintenir une politique départementale de recrutement des professeurs des écoles.

Il invite les responsables de mention à réagir sur la définition de ces capacités d'accueil. Il s'engage au titre de la présidence du COSP à communiquer à M. LEWIS, administrateur provisoire, les remarques ou critiques qui pourraient être formulées par les membres du COSP.

Pascal GRASSETIE indique que le Ministère, au travers de cette nouvelle réforme, nous demande de former des enseignants. La question de leur recrutement sous le statut de fonctionnaires ou autre statut relève des politiques ministérielles.

Il a donc l'impression que la définition des capacités d'accueil est pilotée par la possibilité de nourrir une formation professionnelle qui est elle-même liée à la possibilité de mise en stage au sein d'une académie ou d'un département.

D'autre part, concernant la prise en compte du taux de réussite au concours, il rappelle que l'an passé nous avons eu connaissance du nombre de postes au concours l'avant-veille des épreuves du concours lui-même.

Il attire également notre attention sur la question de la formation professionnelle qui nécessite la mise en place de groupes de formation dont la taille ne peut être comparée à la taille des TD classiques à l'Université. La mise en place de modules de professionnalisation suppose donc des tailles de groupes et des moyens qui ne sont pas comparables à d'autres formations dispensées ; il faut donc s'interroger sur nos moyens potentiels au regard de la qualité de la formation que nous souhaitons offrir à nos futurs étudiants. Il espère également que d'autres éléments tels que des économies immobilières ne viendront pas perturber certaines décisions.

Mention 2nd degré

Dans le cadre de la définition des capacités d'accueil pour la mention 2nd degré, **Laurent VERNHET** indique que l'objectif visé est de pouvoir maintenir les effectifs actuels.

Il précise qu'une moyenne du nombre d'inscrits sur les 4 – 5 - 6 dernières années a été réalisée.

Il rappelle notre devoir de permettre aux étudiants qui s'inscrivent en M1 de poursuivre leur cursus en M2. Il faut pour cela que l'employeur soit en mesure de nous proposer un nombre de berceaux de stage suffisant pour accueillir nos M2 dans les établissements.

Il indique que les capacités d'accueil sont révisables chaque année.

Il souligne une baisse de la capacité d'accueil pour le parcours EPS dans la mesure où il est très difficile de trouver des lieux de stage pour les étudiants inscrits dans ce parcours.

Il confirme une diminution des capacités d'accueil mais indique qu'elles sont réalistes au regard de nos effectifs actuels.

Laurent VERNHET indique que nous ne mesurons pas l'impact de cette réforme sur le flux des étudiants en Master MEEF ou hors Master MEEF. Pour que le Master MEEF soit attractif, il faut faire en sorte que l'année de M2 ne soit pas trop lourde dans la mesure où les étudiants auront une charge de travail importante (obtention du M2 et du concours, stage en responsabilité dans les établissements, rédaction du mémoire)

Mention « Encadrement éducatif »

Bénédicte COURTY, responsable de la mention « Encadrement éducatif », indique que la capacité d'accueil fixée à 25 étudiants est satisfaisante et conforme aux effectifs actuels.

Pascal GRASSETIE nous fait part d'une information nationale concernant une baisse assez importante du nombre d'inscrits aux différents concours et s'interroge sur le signal que nous envoyons en diminuant nos capacités d'accueil. Il rappelle que notre académie fournit un nombre important d'enseignants aux académies de Créteil et de Versailles y compris dans le 1^{er} degré.

Vincent LIQUETE confirme une baisse d'inscrits aux concours et insiste sur l'écart important entre les inscrits aux concours et le nombre de participants aux épreuves des concours.

Mathilde LEMAITRE souhaite savoir si certains étudiants peuvent être confrontés à un refus dans le cadre de leur inscription en Master MEEF, mention 1^{er} degré.

Réponse positive de Pascal GRASSETIE.

Mathilde LEMAITRE s'interroge sur ces refus alors qu'il est prévu une hausse du nombre de postes au niveau national.

Pierre KESSAS confirme une hausse de la dotation mais n'en connaît pas l'impact.

Pascal GRASSETIE tient à rappeler les modalités de recrutement en Master 1 mention 1^{er} degré. Un jury de sélection chargé d'examiner les dossiers d'inscription est constitué.

Le dossier d'inscription est composé de plusieurs éléments :

- résultats au test de compétences (épreuves de Français, Mathématiques et connaissance du système éducatif) ;
- curriculum vitae,
- lettre de motivation,
- expériences professionnelles.

Il précise que notre capacité d'accueil pour l'année 2019-2020 a été fixée à 600 étudiants et indique un effectif au final de 548 étudiants inscrits en mention 1^{er} degré. Certains étudiants ont refusé d'être affectés sur un site qu'ils n'avaient pas choisi. D'autres étudiants non retenus abandonnent la perspective d'être enseignants. En revanche, certains ont interpellé le Recteur et nous avons parfois été contraints de les inscrire en Master MEEF mention 1^{er} degré.

Cependant, **Pascal GRASSETIE** attire notre attention sur le fait qu'une augmentation trop importante de notre capacité d'accueil ne permettrait pas la mise en place d'une formation de qualité.

Il rappelle avoir œuvré pour le maintien du même nombre de groupes sur les sites départementaux.

Thomas ALBARRAN revient sur la ventilation géographique au regard du classement.

Les personnes qui n'obtiennent pas le concours choisissent parfois de se réorienter (Mention 3 ou Mention PIF) et rappelle que chaque année certains étudiants ont appréhendé le monde de l'éducation via leur inscription en Master 1 mention 1^{er} degré sans forcément poursuivre dans une carrière de professeurs des écoles.

Au titre des mouvements du CAPE, **Thomas ALBARRAN** rappelle leur position à savoir le droit d'accès à l'université pour toutes et tous.

Il indique leur opposition à la diminution de la capacité d'accueil pour l'entrée en M1 MEEF mention 1^{er} degré.

Vincent LIQUETE indique que MEEF signifie « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » et insiste sur « Métiers de la formation ».

Il rappelle la volonté de mettre en place dans les nouveaux cursus de Licence des modules spécifiques pour initier et sensibiliser les étudiants aux métiers de l'enseignement mais également aux métiers de la formation et souligne que cela fait partie de notre champ de compétences.

Concernant l'articulation inter-mentions, il précise que la mention 4 n'a pas vocation initialement à être un espace de réorientation.

Il souhaite attirer notre attention sur le fait que notre affichage des taux de réussite aux concours aura à terme une incidence sur l'attractivité des Masters MEEF en sachant qu'il est prévu dans la Loi la possibilité de passer un concours à l'issue des deux années de Master quelle qu'en soit la discipline.

Thomas ALBARRAN tient à préciser que la mention 4 du Master MEEF permet principalement une réorientation dans la mesure où les formations proposées sont ouvertes uniquement en deuxième année de Master.

Vincent LIQUETE précise deux cas de figure dans le cadre d'une inscription en Master mention PIF :

- la volonté de se réorienter après une année en M1,
- la volonté d'être titulaire d'un Master après une reconnaissance/validation des acquis.

Martine JAUBERT souhaite revenir sur la diminution de la capacité d'accueil pour l'entrée en M1 MEEF mention 1^{er} degré qu'elle estime très importante.

Elle pense qu'au-delà de la réussite au concours en Aquitaine, il faut envisager toutes les réussites de nos étudiants sur des concours hors Aquitaine notamment les réussites de nos redoublants que nous incitons à candidater hors aquitaine. Elle constate que le suivi de nos étudiants n'est pas suffisant.

Elle rappelle que nos reçus/collés (étudiants titulaires du Master 2 mais ayant échoué au concours) trouvent des emplois ou obtiennent des équivalences pour suivre d'autres formations.

Depuis la création des ESPE et du Master, une réflexion a été engagée sur la possibilité d'offrir à nos reçus/collés des ouvertures, des options dans nos formations pour essayer de créer des passerelles permettant d'accéder à d'autres formations et pense qu'il faudrait poursuivre ce travail.

Elle souhaite également revenir sur l'analyse des pratiques dans le cadre de la formation professionnelle et insiste sur le fait que ces analyses ne peuvent se faire en présence de 28 ou 30 étudiants. L'analyse croisée n'est possible qu'en présence de petits groupes de 10 étudiants maximum. Dans le cadre de l'articulation profonde théorie/pratique, quels que soient les choix de situations de formation, cela ne peut se faire en présence de 25 ou 30 étudiants.

Il faut donc réfléchir à l'organisation de groupes à géométries variables.

D'autre part, elle pense qu'une diminution de la capacité d'accueil n'apportera pas forcément la garantie d'une meilleure qualité d'étudiants car force est de constater qu'il y aura toujours des étudiants qui n'accepteront pas d'être affectés sur des sites départementaux tels que Agen ou Périgueux. De ce fait, elle craint une mise en danger des sites autres que le site de Bordeaux.

Vincent LIQUETE attire notre attention sur l'année de M2 et plus précisément sur les incertitudes liées au nombre de berceaux de stage qui pourront être proposés à nos étudiants. Au regard du nombre d'inscrits en M1, aurons-nous la certitude d'avoir le nombre de berceaux de stage nécessaire pour la mise en place d'une formation en alternance de qualité en M2 ?

Roland SUBILEAU attire notre attention sur la nécessité de prévoir des berceaux de stage proches des lieux de formation.

Pascal GRASSETIE rappelle la nécessité d'un travail de suivi des cohortes de nos étudiants. Si on s'intéresse au taux d'insertion professionnelle au regard de la réussite au concours, nous sommes loin de la réalité au niveau de l'insertion professionnelle de nos étudiants.

Point sur la réforme et le travail engagé par mention

Mention 1^{er} degré

Présentation de Pascal GRASSETIE (ci-jointe en annexe 1 de ce procès-verbal).

Il rappelle les difficultés liées au manque d'informations mais indique qu'on s'orienterait à la rentrée 2020 vers un maintien de la même maquette de formation en M1 et du concours « Ancienne formule » en 2021.

Au regard des concertations menées (équipes pédagogiques, UCD) et suite aux travaux menés avec les Rectorat et les IENA, il est apparu nécessaire et pertinent de s'appuyer sur des éléments jugés comme positifs dans les propositions de la réforme. L'objectif visé est de tenter d'améliorer la formation actuelle et notamment pour faire face à des critiques récurrentes de la part des stagiaires sur une formation qui se serait progressivement éloignée des problématiques de terrain et qui serait devenue trop théorique et ne répondrait pas à des enjeux de professionnalisation bien identifiés.

L'idée de l'intervention d'1/3 de praticiens dans la formation peut être analysée comme une volonté de changer l'organisation de la formation afin qu'elle devienne plus inductive et moins descendante. L'offre de formation universitaire n'est pas forcément en phase ou son organisation n'est pas en lien avec les problématiques rencontrées sur le terrain par les stagiaires.

Vincent LIQUETE remercie Pascal GRASSETIE et souligne, à travers cette présentation, une vraie vision de la formation avec une évolution intéressante.

Il propose aux membres du COSP d'apporter si nécessaire des remarques.

Mathilde LEMAITRE souhaite réagir aux propos de Pascal GRASSETIE notamment lorsqu'il évoque la possibilité d'une confrontation aux trois cycles de l'école primaire dans le cadre de l'alternance.

Elle nous informe de la demande de fonctionnaires stagiaires de pouvoir appréhender au cours de leur cursus la notion d'ASH « Adaptation et scolarisation des handicapés ».

Elle souligne les difficultés que peuvent rencontrer des enseignants néo-titulaires qui doivent accueillir dans leur classe des élèves en situation de handicap s'ils n'ont pas eu auparavant une formation en ce sens.

Pascal GRASSETIE indique que cette demande est tout à fait légitime mais souligne la difficulté à y répondre concrètement et de manière satisfaisante. Il rappelle avoir des contraintes liées notamment au volume horaire maximal mobilisable et précise qu'il pourrait peut-être proposer des supports d'information mais pense que ce n'est pas forcément suffisant.

Pierre KESSAS remercie Pascal GRASSETIE pour la qualité du travail engagé notamment sur le contenu de la formation et précise qu'au titre de l'employeur il adhère totalement à cette vision de la formation à partir des problématiques du terrain. Il indique que l'objectif est également de travailler autour d'une équipe resserrée de formateurs et précise la volonté de l'employeur de faire monter en compétences les MAT (Maîtres d'accueil temporaire) dont le mode de désignation doit être plus lisible et faire l'objet d'une plus grande vigilance.

Il souligne la nécessité en formation initiale de proposer à nos étudiants un socle solide pour leur permettre de s'engager dans leur métier d'enseignants et par la suite de continuer à se former dans le cadre de la formation continue.

Concernant la demande de Mme Mathilde LEMAITRE, il s'interroge sur la pertinence de préparer les étudiants durant les 3 premières années de leur parcours de formation à la prise en charge d'une classe avec des enseignements spécialisés.

En revanche, il rappelle la position de l'employeur qui proposerait plutôt la mise en place de modules spécifiques sur la différenciation. L'hétérogénéité des publics nous oblige à construire des modules d'enseignements qui permettront à nos étudiants d'être en capacité d'enseigner à des publics divers. Il faut donc penser la formation de manière intégrée.

Le choix de la mise en place de trois stages de pratique accompagnée en M1 dans chacun des trois cycles de l'Ecole primaire lui paraît satisfaisant.

Eric DUGAS confirme l'hétérogénéité des publics et pense qu'il serait pertinent de partir sur des faits particuliers avec des singularités d'élèves à besoins spécifiques pour construire une formation. C'est grâce à la minorité parfois que l'on peut construire et innover sur les plans didactique et pédagogique.

Pascal GRASSETIE rappelle de nombreuses incertitudes auxquelles nous n'avons que des réponses orales. Il précise que dans le cadre de cette réforme nous n'aurons plus à l'INSPÉ de fonctionnaires stagiaires mais des étudiants qui auront le statut de fonctionnaires stagiaires lorsqu'ils seront lauréats du concours.

Il rappelle également qu'il y aurait deux types de fonctionnaires stagiaires :

- les titulaires d'un Master MEEF qui pourraient être affectés à temps plein dans un établissement,

- les titulaires d'un Master autre que le MEEF qui pourraient être affectés à mi-temps dans un établissement. Qui assurerait alors la formation de ces publics ?

Aucune information sur le continuum de formation pour les T1 et T2.

Mention 2nd degré

Laurent VERNHET indique que nous avons à ce jour très peu de textes officiels.

Il confirme que le concours « ancienne formule » sera maintenu en 2021 et indique que l'offre de formation proposée en M1 en 2020-2021 sera identique à celle de la maquette actuelle.

Les lauréats du concours 2021 passeront en M2, deviendront fonctionnaires stagiaires et seront affectés à mi-temps dans un établissement durant l'année 2021-2022 (dernière année du système actuel).

Les étudiants qui auront échoué au concours 2021 feront partie de la première promotion d'étudiants qui seront affectés à 1/3 temps dans un établissement avec une préparation au concours « nouvelle formule » qui aura lieu en 2022.

Laurent VERNHET attire notre attention sur le fait que nous aurons deux types de M2 en 2021-2022 et par conséquent nous pourrions peut-être envisager la mutualisation d'une partie des enseignements.

Il s'interroge sur l'attractivité du Master MEEF en sachant que les étudiants en M2 seront affectés à 1/3 temps avec une charge de travail conséquente (plusieurs classes à l'année dans le 2nd degré), que les berceaux de stage ne seront peut-être pas forcément proches des lieux de formation et, de par leur statut de contractuels, les étudiants ne pourront pas bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement.

Il s'interroge également sur la position des étudiants qui au vu de ces éléments pourraient peut-être choisir de suivre un Master disciplinaire classique et passer le concours en fin de M2 comme prévu par la Loi.

Si les épreuves du concours présentent un caractère très professionnel, les étudiants auront peut-être intérêt à s'inscrire en Master MEEF.

Laurent VERNHET indique qu'un pré-travail sur les maquettes a été engagé en respectant les pourcentages de répartition proposés par le Ministère. Il faut maintenant en faire la projection par discipline mais rappelle que nous sommes dans l'attente du contenu précis des épreuves des concours pour chaque discipline.

Nous n'avons jusqu'à présent qu'un schéma générique des épreuves du concours pour l'ensemble des disciplines du 2nd degré.

Roland SUBILEAU attire notre attention sur l'organisation de l'alternance en 1/3 temps et souligne que dans le secondaire, suivant les matières, cela ne correspond pas à un nombre entier de classes.

Mention « Encadrement éducatif »

Présentation de Bénédicte COURTY, responsable de la mention « Encadrement éducatif » (ci-jointe en annexe 2 de ce procès-verbal).

Cette réforme et cette répartition permettent un maillage beaucoup plus harmonisé de nos maquettes actuelles avec une présentation trop clivante entre les aspects très théoriques et la notion de gestes professionnels.

Elle note donc une plus grande transversalité et une distribution sur 4 semestres qui laisse beaucoup plus de place pour un maillage coordonné.

Vincent LIQUETE trouve intéressant dans les approches entre mentions de faire évoluer un élément au moins de l'architecture commune notamment les stages par exemple.

Il se demande si, au sein de chaque mention, est intégré le fait que nous avons parfois un public plus vieillissant avec des expériences précédentes et par conséquent est-il prévu dans la pré-architecture qui se dessine la notion de parcours individualisés ?

Sophie CARRERE indique que dans le cadre du projet collectif de fin d'études les étudiants peuvent à leur initiative aller sur un champ particulier d'expériences professionnelles et dans ce cadre est intégré le parcours professionnel précédent de l'étudiant.

Pascal GRASSETIE indique que cela dépendra de la volonté de modifier ou non les modalités d'évaluation de la formation. Si on s'oriente vers une évaluation par compétences, on pourrait alors s'appuyer sur les expériences acquises et sur la validation des acquis dans la construction du cursus de formation de l'étudiant. Cela éviterait peut-être de refaire les mêmes choses et de permettre au contraire de renforcer certaines compétences.

En revanche, il n'a pas imaginé une validation des compétences en amont ou en aval car il rappelle qu'on est contraint de former les étudiants dans le cadre de la validation d'un diplôme.

Il souhaiterait qu'on ait de moins en moins besoin de faire dans chacun des champs disciplinaires de la remise à niveau académique pour pouvoir entamer d'emblée une formation professionnelle.

Questions diverses

Calendrier des réunions du COSP plénier

Vincent LIQUETE souhaite que le calendrier des prochaines réunions du COSP soit communiqué aux membres du COSP. Pour faciliter la présence d'un plus grand nombre de personnes, il est proposé de déplacer les réunions prévues le mercredi matin au mercredi après-midi. Par conséquent, les prochaines réunions du COSP auront lieu :

- Jeudi 19 mars à 14h
- Mercredi 22 avril à 14h
- Jeudi 18 juin à 14h

Il indique que ces réunions se dérouleront sur le site INSPÉ de Gironde/Bordeaux-Caudéran et précise qu'un déjeuner sera offert aux membres du COSP avant chacune des trois réunions.

Il souhaite également que des réunions des différents comités soient planifiées (comité formation initiale, formation continue, recherche).

Convention ESPE/CAPE

Thomas ALBARRAN indique qu'une convention a été signée le 18 décembre 2015 entre l'ESPE et le CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole publique), convention qui régissait notre partenariat et notamment l'intervention des différentes associations du CAPE en formation initiale dans le cadre des enseignements du Tronc Commun mais également dans le cadre de l'accueil de stagiaires dans les associations et l'implication du CAPE dans la vie institutionnelle de l'INSPÉ notamment par leur participation aux travaux du COSP plénier.

La convention arrive à échéance le 18 décembre 2019 et Thomas ALBARRAN souhaiterait, ce jour, obtenir un vote de principe pour une reconduction tacite jusqu'à la nomination du futur directeur de l'INSPÉ qui prendra lui-même la décision de reconduire ou non cette convention.

Delphine FLAUD indique que toutes les conventions de partenariat sont signées par le Président de l'Université de Bordeaux et précise qu'aucune reconduction tacite n'est possible.

Elle précise que les conventions à renouveler font l'objet d'une révision des conditions (conditions financières,...).

Vincent LIQUETE suggère d'appliquer le principe de soutien des membres du COSP.

Il indique que le COSP plénier ne souhaite pas dénoncer cette convention mais peut-être la renforcer notamment dans le cadre de la participation du CAPE à la formation au sens large.

Thomas ALBARRAN conclut en indiquant qu'il n'assurera plus la fonction de secrétaire académique du CAPE à compter de ce jour. Il est remplacé par Mme Catherine MAZURIE, représentante de l'ICEM. Cependant, il rappelle que Mme MAZURIE et lui-même participeront toujours en binôme aux réunions du COSP plénier en tant que représentants du CAPE.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 12h40.

Le président du COSP
Vincent LIQUETE